



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux administratifs

Question écrite n° 65251

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les sanctions relatives aux éventuelles lenteurs que peut rencontrer un justiciable face à la justice administrative. En effet, si la justice administrative a grandement réduit ses délais de jugement, certains litiges continuent de prendre beaucoup de temps pour être jugés. Il attire ainsi son attention sur une procédure engagée par une personne ayant contracté une maladie nosocomiale lors d'une intervention chirurgicale en milieu hospitalier qui dure depuis plus de dix ans. Il lui demande donc si la lenteur de ce délai ne serait également pas la résultante d'un manque de moyens et de personnel dans les tribunaux administratifs.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65251

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8196

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)